Image not found or type unknown

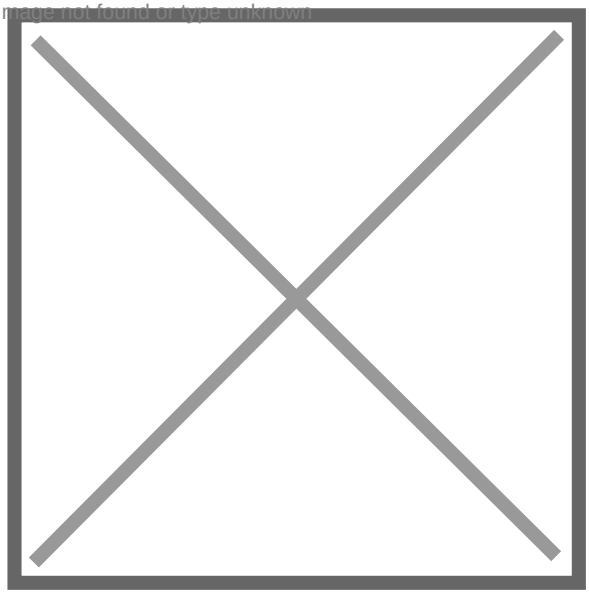

Possibilité d'accélération de demande de naturalisation?

Par **BSSF**, le **08/09/2010** à **12:59**

Bonjour à tous,

Je suis ravie d'être tombée sur ce forum. Je vois que les discussions sont sérieuses et les réponses rapides et pertinentes.

J'ai également un problème. Je suis comorienne née en 1981 et ayant vécu depuis mes 18 mois. J'ai étudié en France jusqu'en Maîtrise et travaille en CDI dans le privé depuis bientôt 3 ans. Je suis titulaire d'un titre de séjour de 10 ans (le 2ème) que j'ai obtenu à mes 18 ans et renouvelé il y a à peine 4 mois.

Je ne me plains pas car ce statut ne m'a jamais empêché de m'épanouir professionnellement ou personnellement (j'ai notamment accédé à la propriété il y a plus d'un an et demi).

Cependant, je souhaiterais changer de profession et travailler dans la fonction publique. En effet, j'aimerais concrétiser un rêve que j'ai depuis que j'ai achevée mes études secondaires, à savoir celui d'être professeur des écoles. Et pour ce faire, il me faut impérativement obtenir la nationalité française car je ne souhaite pas me retrouver dans une situation précaire en faisant des vacations sans titularisation possible à long terme.

J'ai alors entamé une procédure de demande de naturalisation en novembre 2009 à la préfecture d'Evry. Je précise qu'il s'agit là de ma seconde demande, la 1ère (déposée à la préfecture de mon ancien lieu de résidence dans le Val d'Oise) ayant été classée sans suite pour cause de non présentation à un entretien (motif que je récuse du fait de ma présentation effective à cet entretien. La police n'ayant pas communiqué les conclusions de cette entrevue). C'est d'ailleurs cet échec qui m'a fait renoncer à ma vocation (accessible à partir

de bac+2).

C’est la raison pour laquelle je souhaiterais savoir si d’une part j’ai des cahnces d’obtenir la nationalité française, et si oui, s’il y’a des moyens d’accélérer une procédure de demande de naturalisation (en prenant un avocat par exemple) car je prends de l’âge et que j’aimerais me consacrer à ce projet avant d’avoir d’autres responsabilités (enfants, foyer, ….).

Si oui, pouvez-vous m’orienter en m’indiquant les démarches à suivre SVP.

Mon problème peut paraître futile par rapport aux préoccupations de certaines qui, je l’admets sont prioritaires, mais il devient impératif pour moi de changer de métier (mauvais ambiance dans l’actuel, mésententes, etc….).
PS : Ma mère est française par acquisition mais elle ne peut transmettre sa nationalité (nous étions majeurs mes frères et sœurs et moi quand elle l’a obtenue et nous ne figurons pas dans son décret)

Par **hafidh**, le **09/09/2010** à **20:48**

bonjour BSSf!
je suis dans le même cas que toi sauf que moi j'ai un jugement supplétif rendu par le TGI de Marseille disant que je suis français par filiation de la mère.

J’ai voulu faire une demande d'une carte d'identité mais la mairie voulait entre autres un certificat de nationalité.
Je me suis retourné vers le Tribunal de Marseille afin de faire cette demande et ce dernier ma dit (sur jugement du greffier) que c'est n'est pas possible car mon acte de naissance n'est pas passé par le parquet de Moroni.

Une personne a l'accueil m'a dit ceci : " soit vous vous mariez avec une française soit vous faite une demande de naturalisation, une fois que mon acte sera conforme.
Mais en mon sens les deux cas seront longs, et en plus j'ai jugement qui me reconnait français.
As-tu trouvé un avocat capable de comprendre la mécanique comorienne.
JE suis à l'écoute des conseils de ta part ou d'un avocat.

Voici mon mail :

shafidh1@yahoo.fr

espérant avoir de l’aide rapidement

cdlt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés